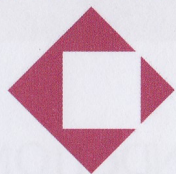


FONDATION



DU
PATRIMOINE

Délégation de Loire-Atlantique



MAIRIE
de
PRINQUIAU
LOIRE-ATLANTIQUE
44260



ARPE
Association Renaissance
du Patrimoine de l'Ecurays
44260 PRINQUIAU

Participez à la restauration du Château de l'Ecurays à Prinquiau



Vos dons en ligne

www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org



web

Scannez le code ci-contre et
faites votre don sur notre
site internet.

La Fondation

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

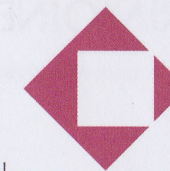
La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

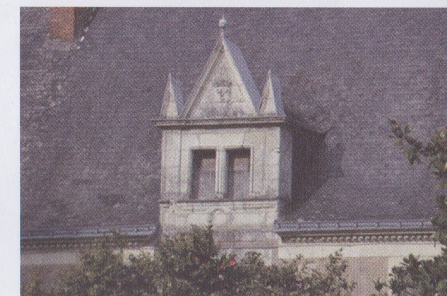
Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine :

- **attribue son label** à des particuliers, leur permettant de bénéficier de **déductions fiscales** à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, **en participant à leur financement**,
- **contribue à mobiliser le mécénat** en faveur de projets de restauration du patrimoine local, favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels.

FONDATION



DU
PATRIMOINE



Bon de souscription, château de l'Escourays

La Fondation du Patrimoine **s'associe à la restauration**

du château de l'Escourays à Prinquiau

**en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.
En partenariat avec l'association ARPE.**

Situé au nord du bourg de Prinquiau, au cœur d'un parc boisé de 25 hectares, le Château de l'Escourays a été acquis par la commune en 1994. Il accueille des activités touristiques et culturelles, avec un temps fort lors des Journées du Patrimoine en septembre.

L'association ARPE (Association Renaissance du Patrimoine de l'Escourays) et d'autres partenaires de la commune assurent des animations qui font vivre le site.

"Datant du début du XVème siècle, le manoir breton de l'Escourays, logis seigneurial, dépendait des Vicomtes de Donges et avait beaucoup de métairies sur Prinquiau et les communes limitrophes.

Le manoir, devenu "lieu noble" ou "seigneurie", est agrandi et embelli dans les années 1600, dans le style de la Renaissance bretonne.

De nombreuses reprises visibles à l'intérieur et à l'extérieur du château témoignent de l'adaptation du logement par ses habitants successifs, tout en gardant son aspect Renaissance bretonne."

Le projet de la commune de Prinquiau consiste dans un premier temps à restaurer la toiture et les lucarnes de l'aile gauche, pour assurer le clos et le couvert. Cette première action va permettre de préserver le bâtiment, pour pouvoir continuer et accentuer les activités sur l'ensemble du domaine.

Les dons ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66 % ou de 75 % pour ceux assujettis à l'impôt sur la fortune, et de 60 % pour les entreprises (dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers et 5 % du chiffre d'affaires pour les entreprises).

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du château de l'Escourays

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - Château de l'Escourays

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.

Nom ou Société :

Adresse :

CP : Ville :

Coupon à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE

37 bis, quai de Versailles - 44000 NANTES